**Challenge : Facilitons le télétravail des personnes en situation de handicap**

Date limite de réception : vendredi 11 juin

**Ce challenge vise à sélectionner en 2021 des initiatives innovantes dans le champ de l'accompagnement au télétravail de travailleurs en situation de handicap.**

**Pourquoi ce challenge ?**

Le télétravail a subi une forte progression durant les derniers mois en lien avec la crise sanitaire. Pour les personnes en situation de handicap, il présente à la fois des opportunités mais également des risques spécifiques plus ou moins importants en ce qui concerne de la qualité de vie au travail, le maintien dans l’emploi voire l’accès à l’emploi.

Face à ces constats, l’Ansa mène, en partenariat avec l’Agefiph, le FIPHFP et la CNSA, en cette année 2021 une étude sur le télétravail des travailleurs en situation de handicap afin de mieux comprendre les modalités de télétravail mises en place à ce jour et le ressenti des personnes en situation de handicap.

L’étude vise également à **recueillir et valoriser les initiatives innovantes mises en œuvre pour assurer des modalités de télétravail profitables et inclusives pour les personnes en situation de handicap**. C’est dans ce cadre que s’intègre ce challenge ouvert aux porteurs intéressés (employeurs publics et privés, associations, professionnels du numérique, service public de l’emploi, services de santé au travail, etc.).

Il concerne des projets et actions mises en œuvre avant et/ou pendant la crise sanitaire.

**Pourquoi candidater ?**

Pour :

* **Valoriser votre projet :** L’évènement de restitution de l’étude prévu fin 2021 constituera notamment une première opportunité de valorisation. Votre projet pourra être également intégré dans le guide sur le télétravail des personnes en situation de handicap qui sera produit à la suite de l’étude
* **Bénéficier d’un appui à la modélisation de votre projet**, des conseils et de la vision d’un autre acteur qui vous permettra de prendre du recul sur votre projet, d’identifier ses atouts et ainsi de consolider votre innovation.

**Quelle procédure ?**

Veuillez envoyer un court descriptif de votre initiative à partir du modèle ci-après (une à deux pages maximum) avec tout document utile (exemple : plaquette, bilan) à Margherita MAESTRI, de l’Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) : [margherita.maestri@solidarites-actives.com](mailto:margherita.maestri@solidarites-actives.com)

L’équipe de l’Ansa prendra possiblement votre attache durant une phase d’échanges et de compléments, du 21 au 25 juin 2021. Vous serez informé des suites début juillet 2021.

Merci beaucoup de votre investissement !

**Challenge : Facilitons le télétravail des personnes en situation de handicap**

Formulaire à remplir

**Nom de la structure** : *A compléter*

**Nom de l’interlocuteur** : A compléter

**Adresse mail :** A compléter

**Numéro de téléphone :** A compléter

**A quels objectifs répond votre initiative ?**

*A compléter*

**Public cible**

*Par exemple : les personnes avec un type de handicap particulier, les référents handicap, les managers d’une structure…)*

**En quoi consiste votre initiative ?**

*A compléter*

**En quoi cette initiative vous semble-t-elle intéressante pour favoriser le télétravail des personnes en situation de handicap ?**

*A compléter*

**Quels sont les premiers effets constatés (quantitatifs et qualitatifs) ?**

*A compléter*